

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 17 Juillet 2019
DELIBERATION N°2019-35 DU COMITE SYNDICAL

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES



Le comité syndical, légalement convoqué le 10 juillet 2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 17 Juillet 2019 à 17h00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Isabelle BONNICEL,
Alain BOURCIER,
Daniel BOURGEOIS,
Pascal CHARTIER,
Jean-François DUBOIS,
Nathalie FOREST,
Sébastien GOSSET,

Guy HOURCABIE,
Patrice JOLY,
Vanessa LOUIS-SIDNEY,
Pascal MOREL,
Gilles NOËL
Alain REININGER,
Régine ROY,
Denis THURIOT

Pouvoirs :

Mr François DUMARAIS a donné pouvoir à Mr Guy HOURCABIE,
Mr Thierry FLANDIN a donné pouvoir à Mr Jean-François DUBOIS,
Mr Jean-Charles ROCHARD a donné pouvoir à Mme Isabelle BONNICEL.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Régine ROY.

Le quorum état atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



- 📄 VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables,
- 📄 VU l'arrêté préfectoral N°06-P-884 du 3 Mars 2006 portant création du Syndicat mixte,
- 📄 VU l'arrêté préfectoral N°2017-P-1206 portant modification des statuts du Syndicat mixte,

- 📄 VU les statuts du Syndicat mixte et notamment l'article 4 concernant l'adhésion d'un nouveau membre au Syndicat mixte Nièvre numérique,
- 📄 VU la délibération du 4 juillet 2019 de la communauté de communes « Les Bertranges » demandant l'adhésion au Syndicat mixte Nièvre numérique,
- 📄 Vu le rapport n°12.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- 📄 D'accepter la demande d'adhésion de la communauté de communes « Les Bertranges »,
- 📄 D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 19 dont 3 pouvoirs

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/07/2019